



Numéro 651 - février 2025

Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>



#GREVE FEMINISTE

8 MARS 2025

Agenda

06 mars

Journée d'étude régionale sur la réduction du temps de travail

08 mars

Journée de grèves et de manifestation dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes

12 mars

Demi-journée de présentation du mandat de conseiller prud'hommes

20 mars

Journée nationale d'action des retraités sur l'accès aux soins et la hausse des retraites (rendez-vous 11h00 devant l'ARS)

22 mars

Journée nationale contre le racisme et pour l'égalité des droits
Rassemblement 11h00 Place de la République à Caen

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN :2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



CAEN PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

La journée internationale de lutte pour le droit des femmes

Lutte contre l'extrême droite

Les extrêmes-droites sont aux portes du pouvoir, voire y accèdent partout dans le monde, à l'instar de Trump aux États-Unis... Les femmes, les minorités de genre, les exilés en sont les premières cibles.

En France, même si le RN a édulcoré son programme, ses votes et ses pratiques sont toujours aussi discriminatoires envers les femmes, les minorités de genre et les personnes racisées. Les municipalités RN réduisent ou suppriment de façon systématique les subventions aux associations féministes et LGBTQIA+.

Pour protéger les droits, pour lutter contre les discriminations et les violences, il faut combattre l'extrême droite et ses idées.

Lutte pour le droit à l'avortement

Le droit à l'avortement, durement conquis, est menacé. C'est notamment le cas dans de nombreux pays comme la Pologne, la Hongrie, l'Italie.

En France, l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) est légalisée, seulement depuis 1975. La "liberté d'avorter" (et non le droit) est inscrite dans la Constitution depuis le mois de mars 2024. Mais l'accès à ce droit fondamental reste difficile pour de nombreuses femmes.

Lutte pour l'égalité

Tous les services publics sont cassés : hôpital, école, EHPAD, justice, logement. Les femmes compensent cette carence auprès des enfants comme auprès des plus âgées, des malades, au détriment de leur carrière, de leur autonomie financière, de leur santé.

Elles assument la grande majorité des tâches domestiques et d'éducation des enfants, pendant que Macron en appelle à un « réarmement démographique » aux relents pétainistes et natalistes et que 40 % des hommes trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour élever les enfants

Le 08 mars 2025 !

Retrouvons nous à Lisieux :

- **11h** Rassemblement Place François Mitterrand

Retrouvons nous à Caen :

- **15h** devant Monoprix pour soutenir les femmes palestiniennes avec la Vigie des Femmes en noir
- **16h** Place Bouchard pour une diffusion de tracts dans les rues et les commerces
- **18h** Place Saint Sauveur pour le départ de la manifestation



La lutte continue, et nous devons redoubler d'efforts !

Chères et chers camarades,

A l'heure où je termine ces lignes pour notre nouvelle édition du Courrier de l'UD, les raisons de se mobiliser ne manquent pas. Ici comme ailleurs, les attaques contre nos droits, nos conditions de travail et notre dignité s'intensifient. Mais face à ces reculs imposés par le patronat et les gouvernements complices, la CGT est debout et agit !

Sur le front international, la situation reste dramatique. À Mayotte, la population souffre encore des conséquences du cyclone, abandonnée par l'État. En Palestine, malgré un cessez-le-feu fragile, la guerre continue de détruire des vies, et nous devons redoubler d'efforts pour obtenir la reconnaissance de l'État palestinien. En Ukraine, les grandes puissances négocient un avenir sans les premiers concernés, alors que la guerre fait toujours rage. L'urgence est à une conférence de paix sous l'égide de l'ONU.

En France, les attaques se multiplient contre les services publics et les droits sociaux. La carte scolaire 2025 signe une nouvelle vague de fermetures de classes, plongeant l'Éducation nationale dans une crise toujours plus profonde. Le financement de l'audiovisuel public est affaibli, menaçant l'indépendance de l'information. Sur la question du handicap, vingt ans après la loi de 2005, les avancées sont bloquées par l'inaction du gouvernement et le manque de moyens.

Dans les entreprises, une CGT forte permet de résister aux mauvais coups : à Stellantis Cormellettes sur les NAO et les accords congés, sur les établissements SNCF de Caen pour l'amélioration des conditions de travail, chez INOLYA sur les salaires, chez VALEO pour l'avenir du site, pour la dignité des bénéficiaires avec les salarié.e.s de l'association « Deux Choses Lune » en grève en début de mois de février ou encore le combat des assistantes familiales avec le Syndicat CGT du Conseil Départemental du Calvados.

En face de nous... un grand patronat agressif et un gouvernement et quelques collectivités aux ordres du néolibéralisme ! A l'instar de la répression syndicale qui s'abat sur nos camarades d'ULS Moult, d'ATIPIC Colombelles, de l'usine TIPIAK à Pont-L'Evêque ...

Mais la CGT ne baisse pas les bras ! Nous avons gagné une bataille majeure sur les retraites en empêchant le passage en force du gouvernement, mais la lutte doit continuer : l'abrogation de la réforme est possible si nous réussissons à mobiliser massivement.

Nous devons également renforcer nos combats dans l'industrie et contre les licenciements, notamment avec les dossiers explosifs dans le département (INTEVA, VALEO, BATIMETAL, TOCKHEIM...). Chaque emploi sauvé est une victoire collective ! Dans ce contexte social tendu, l'extrême droite rode et multiplie ses agressions, comme en témoigne l'attaque contre les locaux de l'ACTIT et le coup de couteau reçu par notre camarade de la CGT de Paris.

EDITO



Allan BERTU

Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados

Il est impératif de combattre cette menace, notamment en nous engageant pleinement dans la campagne intersyndicale contre le racisme et l'antisémitisme au travail et dans la cité. Le 22 mars, la CGT du Calvados se mobilisera dans le cadre de la journée d'action contre le racisme et les discriminations. Des rassemblements et prises de parole auront lieu pour dénoncer les inégalités persistantes dans l'emploi, le logement et l'accès aux droits, qui frappent particulièrement les travailleurs immigrés.

La CGT réaffirme son engagement pour l'égalité et appelle à renforcer la lutte contre les discours de haine et les politiques discriminatoires.

Le 8 mars 2025, la CGT du Calvados appelle à une mobilisation massive pour la grève féministe et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Dans tout le département, des actions seront organisées pour dénoncer les inégalités salariales, la précarité des emplois féminins et les violences sexistes et sexuelles au travail. La CGT exige des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail des femmes, notamment dans les secteurs les plus précarisés comme le commerce, la santé et le nettoyage.

Des rassemblements et manifestations auront lieu à Caen et dans plusieurs villes du département pour porter haut et fort ces revendications. Parce que l'égalité ne se négocie pas, **le 8 mars doit être une journée de lutte et non de simples discours !**

Et parce que notre syndicat est un acteur majeur des luttes sociales, nous fêterons dignement **les 130 ans de la CGT** cette année avec des initiatives d'ampleur. Une histoire riche, forgée par des militantes et militants qui ont su, à chaque époque, porter haut les valeurs de solidarité et de justice sociale.

Plus que jamais, l'heure est à l'unité, à la mobilisation et à l'action. Nous devons faire vivre nos revendications dans chaque entreprise, chaque secteur, chaque territoire. Ce n'est que par la lutte collective que nous arracherons les victoires de demain, avec notre outil CGT en phase avec la réalité de notre classe !



INOLYA :

Des NAO plutôt positives !

Il faut croire que lorsque la CGT est présente au sein d'une entreprise, qu'elle essaie, autant que faire se peut d'entretenir un dialogue social de qualité, que les instances représentatives sont au plus proche des salariés, du syndicat et de l'interpro, elle obtient des résultats. Des résultats qui, dans un monde du travail bouleversé et une société de plus en plus précarisée, il est très important de partager.

Depuis quelques mois, la période des Négociations Annuelles sur les salaires se déroule dans plusieurs secteurs ;

Chez INOLYA, premier bailleur social du Calvados, la CGT a signé le protocole d'accord le 30 janvier, estimant que les revendications des salariés ont été entendues.

Des avancées qui s'ajoutent aux négociations des années antérieures par des mesures salariales d'une part et une organisation du travail en évolution :

Les Mesures salariales obtenues

Une augmentation générale à 2,50%, calculée sur un salaire plancher de base permettant une augmentation minimale mensuelle du salaire de 52 euros brut

Une enveloppe pour augmentations individuelles globale de 0,6% de la masse salariale brute dont 0,1% dédié aux écarts de salaire avec une attention particulière pour l'égalité hommes/femmes, les salariés à temps partiel ainsi que les salariés n'ayant pas eu d'augmentation individuelle de leur salaire de base depuis 5 ans

Une augmentation des bases de calcul de la prime d'ancienneté qui permettront des évolutions moyennes de salaires de 30€ brut.



L'intégration dans le salaire de base brut des différentiels de salaire soumis et non soumis à augmentation de salaire favorisant par ce principe l'augmentation du montant du 13eme mois et des augmentations générales

L'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants, passant de 9€ à 10€ avec prise en charge par l'employeur à hauteur de 60% ;

Le maintien de la prime de remplacement prévue dans le cadre des NAO précédentes pour les collaborateurs occupant provisoirement un poste de catégorie ou niveau supérieur.

L'organisation et le temps de travail

La fermeture des 24 et 31 décembre à 16h sans récupération.

L'octroi de jours de fractionnement, le cas échéant, pour tous les salariés.

Une revalorisation de l'indemnité d'astreinte

L'octroi d'un jour de congé supplémentaire fractionnable en 2 demi-journées, pour les salariés exclus de l'accord télétravail qui seraient empêchés de venir travailler à cause des intempéries.

Par Gaëlle LEMELTIER

Des militants CGT mal traités

Chez ATIPIC à Colombelles

Désigné RSS par la CGT le 4 octobre 2024, Julien est mis à pied dès le 22 du même mois. La direction d'ATIPIC lui reproche l'envoi d'un mail, alertant sur les conditions de travail et les attitudes inhumaines et inadmissibles que les salariés subissent au quotidien. Humiliations en public et en privé, atteinte à la personne et à la dignité, qui altèrent directement la santé physique et morale.

Le 5 novembre, il passe un entretien préalable à un licenciement où on lui reproche d'être syndiqué et de dénoncer régulièrement les abus de la direction à l'inspection du travail.

Le 14 novembre, l'inspection du travail reproche à l'employeur, le non respect du délai de 48 heures pour notifier sa décision et annule la mise à pied.

Le 15 novembre, Julien est déclaré en accident du travail, suite aux représailles à répétition qu'il a subies.

Le 17 février, Julien est de nouveau convoqué à un entretien préalable et comme si ce n'était pas suffisant, il subit à nouveau une mise pied conservatoire depuis le 6 février, date du courrier de convocation à l'entretien.



Chez TIPIAK à Pont l'Evêque

Dans la foulée des voeux de l'entreprise, la responsable de Betty lui remet une convocation pour un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement. Une convocation assortie d'une mise à pied conservatoire couvrant la période du 23 au 30 janvier, date de l'entretien.

Une trentaine de militants de l'UL de Lisieux et de l'Union départementale CGT du calvados, étaient présents le 30.

Suite à cet entretien, Betty est déclarée en accident de travail. Difficile de supporter une telle situation : des griefs évoqués comme : «comportement inadapté conduisant à une souffrance au travail», «transmission de consignes productivistes», «substitution au rôle de manager sans en avoir les attributions» et «dépassement des temps de pause», autant d'arguments fallacieux qui démontrent jusqu'ou ces **patrons pirates** sont capables aller !!!

C'est une véritable chasse aux sorcières puisque 5 autres salariés ont également été convoqués.

Betty et la CGT au travers de l'UL de Lisieux ont rencontré l'inspection du travail le 17 février. Le lendemain c'était la directrice de Tipiak qui était convoquée. Reste maintenant à attendre et ça peut prendre jusqu'à 2 mois.

On lâche rien !!

Par Gaëlle LEMELTIER

08 mars 2025

~~Journée de la femme~~
*C'est la journée
internationale
de lutte pour les*

droits des femmes

Emancipation

~~Violences faites aux
femmes~~



**Egalité
femmes/hommes**

Par Daniel LEGENDRE
retraité cheminot

NON à la journée de la femme !

journée de revendications !

La journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars trouve son origine dans les manifestations organisées et menées par les femmes au début du 20 ème siècle en Europe et aux états unis réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote.



Klara Zetkin (1857/1933) enseignante et journaliste a œuvré pour que cette journée existe.

Femme politique Allemande, elle fut présidente de l'internationale socialiste des femmes.

C'est lors d'une conférence de son parti en 1910 qu'elle propose avec la russe Alexandra Kollontaï de créer une journée internationale des femmes afin de militer notamment sur le droit de vote et l'égalité entre les sexes.

Le 8 mars 1917, les ouvrières de Saint Pétersbourg se mettent en grève, cette date restera ancrée dans l'histoire.

Cette journée fut officialisée par les nations unies en 1977, invitant chaque pays du monde à célébrer une journée pour les droits des femmes.

Très souvent dans les discussions quotidiennes, dans de très nombreux médias, dans le domaine commercial ou bien encore au sein des familles, cette journée est souvent désignée de façon abusive par cette expression « journée de la femme ».

Au-delà de la sémantique, cette expression modifie profondément l'idée même de cette journée qui doit être avant tout revindicative. Celle ci n'aurait jamais été revendiquée si les femmes avaient les mêmes droits que les hommes.

Il est important de rappeler que le 8 mars n'est, en aucun cas la journée de la femme à l'occasion de laquelle chaque femme se verrait recevoir un cadeau comme si c'était sa fête ou son anniversaire.

Oui, le 8 mars est bien une journée de revendications qui doit perdurer tant que les droits des femmes ne seront pas reconnus et respectés mondialement.

Quand bien même ces droits seraient reconnus et respectés, cette journée devrait perdurer car rien n'est jamais acquis. Comme la très grande majorité des droits, ils ont été conquis souvent de haute lutte et peuvent être remis en cause à tout moment.



OUI à la journée internationale des droits des femmes !

L'exemple de la remise en cause du droit à l'interruption volontaire de grossesse et du droit à disposer de son corps est éloquent. Après la Pologne qui a supprimé le droit à l'IVG (2020 sauf viol et état de santé) ou encore, la Hongrie avec, en 2022, un durcissement de la loi, c'est au tour de l'Italie qui en avril 2024 a adopté un amendement permettant aux groupes anti-IVG de pénétrer dans les cliniques afin de dissuader les femmes souhaitant mettre un terme à leur grossesse.

Le 8 mars doit être également l'occasion de rappeler que le combat est quotidien, constant et universel. Il doit être l'affaire de toutes mais aussi de tous pour faire évoluer la société et changer les mentalités afin que la femme soit l'égale de l'homme.

En 2025, en France, pouvons-nous encore accepter que les femmes soient rémunérées 24,4% de moins que les hommes (insee 2021).

Selon le rapport oxfam 2024, à travail égal les femmes gagnent 15 % de moins que les hommes. 20% de femmes sans emploi, le sont pour des causes familiales, soit 4 fois plus que les hommes.

Toujours selon ce rapport, 53% des pauvres en France sont des femmes soit 4,9 millions qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Deux tiers des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont des femmes.

Toutes ces constatations ne sont qu'un échantillon de l'inégalité femme/Homme en France mais que dire de la situation mondiale ?

26% D'ÉCART SALARIAL MOYEN	82% DES SALARIÉES À TEMPS PARTIEL SONT DES FEMMES	17% SEULEMENT DES MÉTIERS SONT MIXTES	63% DES SALARIÉES PAYÉES AU SMIC SONT DES FEMMES
40% DE PENSION DE RETRAITE (DROITS DIRECTS) EN MOINS POUR LES FEMMES.	59% DES CITOYENNES NE PUSSENT PAS LA TOUTE S'OFFRIR EN ACCORD N'EST PAS FACTION SUR LA QUALITÉ PROFESSIONNELLE	0.2% SEULEMENT DES ENTREPRISES ONT ÉTÉ SANCTIONNÉES	2/3 DES TÂCHES MÉNAGÈRES SONT RÉALISÉES PAR LES FEMMES
3 TOUS LES 3 JOURS UNE FEMME MEURT SOUS LES COUPS DE SON CONJUGT OU EX-CONJUGT	170 VIOL OU TENTATIVES DE VIOL PAR JOUR DONT 8 SUR LE LIEU DE TRAVAIL	20% DES FEMMES VICTIMES DE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL	<small>Sources : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés, ministère des droits des femmes, 2016 / Dares, 2015 / Direction Générale du Travail, 2016 / enquête INSEE Emploi du temps, 2009-2010</small>

En 2025, en France, il paraît normal pour les jeunes générations qu'une femme puisse, ouvrir un compte bancaire à son nom, faire un chèque, travailler sans l'accord de son mari, disposer de l'autorité parentale vis à vis de ses enfants, se faire prescrire un contraceptif. Il est pourtant important de rappeler que tout cela était interdit il y a encore quelques dizaines d'années et qu'il aura fallu plusieurs décennies de lutte pour obtenir satisfaction.

Et que dire du droit de vote qui a permis aux femmes françaises de pouvoir voter aux élections de 1945 alors que la nouvelle Zélande l'avait autorisé en 1893 et que la grande majorité des pays Européens l'avait voté dans la toute première partie du 20ème siècle.



Depuis quelques années, les dénonciations courageuses de femmes connues notamment dans le monde cinématographique ou sportif ont permis d'ouvrir une porte. Celle qui emmurait la plupart des femmes dans le silence.

Elles ont redonné la parole à toutes celles qui, par peur de porter plainte, peur de représailles, peur du regard porté par la société qui fait que certaines femmes ont développé un sentiment irrationnel de culpabilité.

Elle a permis de briser le silence sur les violences faites aux femmes et de mettre en exergue les responsabilités collectives mais aussi individuelles.



Comme la peur, **la honte doit changer de camp**. Sur ce sujet comment ne pas mettre en avant le long combat judiciaire de Gisèle Pélicot? En refusant le huis clos, elle a fait preuve d'un courage exceptionnel pour que toutes les victimes de viol n'aient plus honte et que le déshonneur, lui aussi, change de camp.

Si certaines choses évoluent, le chemin est encore long. Selon le haut conseil à l'égalité, le sexism en France est persistant.

- 9 femmes sur 10 anticipent et adoptent des stratégies pour éviter des actes sexistes.
- 40% des hommes trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour élever les enfants.
- ¼ des hommes de 25/34 ans estiment qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter.

En 2024, 93 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex compagnon.



Selon une étude de Lucyle Peytavin, historienne spécialiste des droits des femmes, les hommes sont les auteurs de 99% des viols, 97% des agressions sexuelles et 86% des homicides.

Sur le sujet des violences, rappelons qu'une femme sur 10 est victime de violences conjugales.

Les derniers chiffres (2023), montrent que l'état aura dépensé 184,4 millions d'euros pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes alors que les besoins atteignent entre 2,6 milliards d'euros (fourchette basse) et 5,4 milliards d'euros (fourchette haute).

Les conséquences pour les associations de terrain sont lourdes.

Les violences faites aux femmes concernent tout le monde et à fortiori les politiques. Il faut très vite trouver une solution autrement qu'au travers de déclarations de façade.

Sur tous ces sujets, il est important de participer à toutes les manifestations ou événement organisés autour de la journée du 8 mars .

Il faut que soit entendue la voix des femmes.



Femmes, hommes soyons mobilisés pour cette journée de défense des droits des femmes soit une réussite mais aussi pour que ce combat ne soit pas le combat d'une journée mais celui d'un travail constant et quotidien.

Quelques numéros qui peuvent se révéler utiles :

3919 : numéro d'écoute national et anonyme pour victime ou témoin de violence

SMS 14 : urgence victime ou témoin de violences

119 : numéro d'urgence pour protéger les enfants

115 : hébergement d'urgence

02.31.35.92.22 : maison de protection des familles 14 (gendarmerie)

17 : Police

15 : SAMU

02.31.74.00.14 : foyer des sources 212 rue d'auge Caen

02.31.62.07.03 : foyer l'étape 80 rue amiral de Tourville Caen

Rappelons nous, c'était en 2014 !

Cette année là, les salariés de l'entreprise caennaise Lainé peinture avaient défrayé la chronique.

Durant trois mois, ils avaient occupé les locaux de la société, après sa mise en liquidation judiciaire.

Un peu plus de huit ans plus tard, en 2023, le tribunal des Prud'hommes leur avait donné raison ! Mais Xavier Lainé a fait appel !

La cour d'appel de Caen revoit le montant des indemnités à la hausse !

Le Jeudi 6 Février 2025 à 14h55, c'est enfin le dénouement pour les ex-collègues de chez LAINE Peinture ! Après 10 ans d'attente, la victoire judiciaire de 2023 a été confirmée par la cour d'appel de Caen.

Nous l'emportons brillamment, une victoire collective historique qui restera à jamais dans nos vies, et cela grâce à notre résilience !

A peine reçu cet appel d'Elise Brand notre avocate afin que je prévienne les copains, que certains médias étaient déjà en ligne avec mon assistante afin de récolter mes premières impressions.

Ce fut si soudain et l'enchaînement fut si rapide avec l'arrivée des caméras de France 3 qu'il a fallu que je rentre chez moi le soir pour vraiment réaliser cette victoire !

Dans ces minutes là, vous vous remémorisez forcément les 3 mois d'occupation des locaux (et oui 90 jours de lutte dans le BTP), le soutien de nombreuses personnes touchées par notre histoire, la précieuse aide de la CGT sans qui cela n'aurait pu être possible (et j'insiste fortement car les médias forcément ne le diront jamais), Jean- Louis Kozik devenu un ami et toute l'équipe de l'UL de Cormelles, mon Gégé, Jean-Luc, l'ancienne équipe de l'UD, Jacques, Philippe, Jean-Jacques, Virginie, votre nouveau secrétaire Allan...

Cela aura duré une décennie, et la sanction est lourde, la cour d'appel de Caen a confirmé son jugement de 2023, alourdisant au passage de 200 000 euros la somme qui devra être versée aux anciens salariés pour licenciement "sans cause réelle ni sérieuse".

Sachant qu'en première instance, nous avions obtenu une victoire judiciaire majeure, le tribunal des prud'hommes de Caen reconnaissait la mauvaise gestion de notre ancien PDG, Xavier Lainé et condamnait le liquidateur à verser la somme de 1 340 100 € à 56 salariés, avec des indemnités variant entre 6800 € et 69 000 € selon leur ancienneté.

C'est ce dernier qui avait fait appel de la décision, espérant sans doute une issue plus clémente.



Ce n'est pas un combat pour rien, on parle de milliers d'euros détournés les dernières années et cela même durant la période de redressement judiciaire, des pièces écrites de sa main que nous avons en notre possession et qui font froid dans le dos.

Et malgré tout cela, il continue de travailler, il n'est pas attaqué et ce seront les AGS qui vont payer (et pas lui), triste monde !

Que ce fut long mais la victoire est juste, nous avons aujourd'hui une grande pensée pour Brigitte, Michel, Pascal, et Patrick... des ex-collègues décédés, elle est pour vous cette victoire !

Une mobilisation qui n'a pas été vain et qui doit laisser de l'espoir à bon nombre de privés d'emplois !

Merci d'avoir été là ! »

Merci à Alvin BACON, militant de la première heure qui, aujourd'hui dirige sa propre entreprise de peinture à Ifs.

Alvin ne s'est pas fait prier pour adresser ces quelques lignes au Courrier de l'UD !



H pour Histoire

Quand la petite histoire rejoint la grande !



Bernadette

HENRY (suite)

Des camarades témoignent

Bernard LE BOISSELIER

- Secrétaire de la section CGT des Lignes de Caen, 1966 - 1980
- Secrétaire général du syndicat départemental CGT PTT du Calvados, 1968 - 1975
- CE, Bureau, secrétariat de l'UD du Calvados, 1971 - 1984
- Secrétaire général de l'USR de la Manche, 1996 - 2003

J'ai été amené à côtoyer Bernadette pendant deux périodes distinctes de son engagement syndical. La première de la fin des années 60 jusqu'à la fin des années 70. La seconde des années 2000 jusqu'au terme de son activité.

Jeune militante de la section syndicale de Caen-central, elle entre très vite au Bureau du syndicat départemental, avec une activité particulière en direction du personnel féminin.

Après la longue grève des PTT de 1974, exerçant la responsabilité de Secrétaire général du syndicat départemental depuis 1968, j'ai avisé les autres camarades du Bureau que je souhaitais en être déchargé. J'ai, par touches successives, envoyé quelques signaux à Bernadette, lui indiquant qu'il serait bien qu'elle se prépare. Elle ferait consensus. C'est ainsi qu'elle devient secrétaire générale du Syndicat départemental du Calvados, en 1975.

Entre ces deux périodes, les contacts sont plus épisodiques au gré de la CE de l'UD 14.

Comment définir Bernadette, la militante mais aussi la femme ? Pour moi, elle est une grande dame toute simple. Sans contestation possible grande dame de la CGT, elle l'a été. Son parcours en atteste puisqu'issue de la section syndicale de Caen-central, elle termine son parcours dans la profession comme Administratrice au CA de France-Télécom. Je ne pense pas qu'elle ait eu d'ambitions personnelles, mais que chaque fois qu'elle a été sollicitée pour une tâche nouvelle, elle a répondu présent. Elle était consciente qu'elle pouvait apporter une pierre à l'édifice d'une organisation syndicale, en capacité d'organiser la lutte des salariés pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Toute simple ne veut pas dire simpliste, au contraire. Elle avait cette capacité à rendre clair ce qui ne l'était pas obligatoirement. Là où certains auraient cherché un vocabulaire ou des tournures de phrases alambiquées, elle, sans effort, avec des mots bien adaptés, réussissait à rendre clair son propos, s'exprimait tout naturellement.

Elle avait aussi cette capacité à aller au contact des salariés, femmes ou hommes. L'exemple, c'est qu'à chaque fois qu'elle est venue au service des lignes, milieu misogyne s'il en est un, elle n'a eu aucun mal à trouver sa place et les lignards la considéraient comme une des leurs.

La fin de sa carrière administrative à France-Télécom n'a pas marqué la fin de son activité militante. Elle s'est orientée vers la Confédération et plus particulièrement l'Union confédérale des Retraités - Vie Nouvelle.

Elle quittera l'UCR au Congrès de Tours, en 2003, ovationnée comme il se doit par des congressistes debout, pour prolonger son activité quelques temps à l'USR du Calvados qu'elle avait contribué à mettre en place en 1994 et dont elle était secrétaire générale.

Voilà très succinctement évoqué le cheminement de Bernadette. Une vie tout entière consacrée à l'organisation de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour l'avènement d'une société autre que celle du fric, une société où les salariés pourront occuper la place qui leur revient.

Equeurdreville, le 24 janvier 2025

Bernard Le Boisselier

Raymond BERTHOIS

- Membre de la CE et du bureau départemental PTT du Calvados
- Mutation à Rennes en 1978
- Animateur de l'IHS CGT de Bretagne

En octobre 1974, j'arrive comme contrôleur au bureau de poste de Caen Gambetta. En novembre, je suis en grève.

A la fin de la grève, je m'investis dans le fonctionnement de la section CGT de Caen Gambetta et, en 1975, je suis mandaté pour assister au congrès du syndicat départemental CGT des PTT du Calvados. Dans la foulée, je suis proposé pour devenir membre de la Commission exécutive départementale et membre du bureau départemental.

Certes, je suis enthousiaste et convaincu de la nécessité de s'organiser et de lutter pour améliorer les conditions de vie des postiers, donc les miennes, mais je n'ai aucune expérience militante.

C'est une fois élu dans ces fonctions que je vais faire la connaissance de Bernadette.

Je me souviens des premières réunions de bureau, dans les locaux du syndicat, rue Pierre Girard, à Caen. Bernadette

animait la réunion en qualité de secrétaire. Elle le faisait avec une telle maîtrise et un si grand naturel que je n'imaginais pas que, pour elle, être secrétaire départementale, c'était une nouveauté. Ce n'est que plus tard que j'ai appris qu'elle venait d'être élue à cette responsabilité. Après le congrès, les responsabilités de chacun, au sein du bureau, ont été réparties. C'est ainsi que je suis devenu secrétaire adjoint. Comment Bernadette avait-elle pu accepter d'avoir pour adjoint un novice comme moi ? La seule explication réside dans sa volonté de voir la jeunesse s'investir et pour cela elle ouvrait les portes à ceux qui faisaient preuve de bonne volonté.

Quant à mon activité, elle n'était pas particulièrement encadrée. Tout au moins, je ne l'ai jamais ressenti. Je me suis toujours senti libre d'agir comme je l'entendais. Bien sûr, dans le respect des règles démocratiques qui régissent l'activité syndicale. Faire confiance et laisser de l'autonomie aux militants, même débutants, faisaient partie des qualités de Bernadette.

Bernadette faisait preuve d'une autorité naturelle mais aussi d'une grande bienveillance. J'ai pu le constater au cours des différentes réunions qu'elle animait (Bureau, CE...). Elle laissait les camarades s'exprimer sauf si, bien sûr, les propos tenus risquaient de blesser des participants. Au cours des échanges, elle affichait souvent un petit sourire énigmatique mais qui restait bienveillant.

Je me souviens aussi que ses introductions aux différentes réunions étaient essentiellement ancrées sur l'action revendicative, l'action à mener sur le terrain.

La dernière image que je tiens à évoquer, en pensant à Bernadette, vient du congrès fédéral du syndicat CGT des PTT, en 1975, où Bernadette préside la deuxième séance, entourée de Georges Séguy et de Georges Frischmann. Une belle image !

Noyal sur Vilaine, 26 décembre 2024
Raymond Berthois

Joël TOUSSAINT

Secrétaire général du syndicat départemental CGT FAPT de l'Orne, 1991 - 2007.

Quand François Briand m'appelle un matin et me demande, dans le cadre de la biographie qu'il réalise sur Bernadette, de coucher sur le papier ce que m'évoque le nom de notre camarade, je revois le visage souriant de celle-ci mais pas que. Évoquer Bernadette, pour moi, c'est évoquer mon entrée dans le militantisme à la CGT des PTT d'une manière plus active. Pour l'anecdote, l'année où je naissais, en 1958, Bernadette travaillait au central téléphonique du bureau de poste d'Argentan.

Auxiliaire au centre de tri d'Argentan, ma ville natale, depuis février 1977, je suis nommé à Paris en mai 1977, puis muté à Lisieux en juin 1978.

Je pars au service militaire en août 1978. Au retour de l'armée, je suis nommé au bureau de poste de Caen-Gambetta le 1er août 1979. Là, je suis en contact avec la section syndicale CGT du bureau. Nourri au syndicalisme par mes parents et mon frère Alain, je prends part à l'activité syndicale du bureau.

Les camarades du service me mettent rapidement en contact avec le syndicat. C'est ainsi que je découvre les camarades du bureau départemental et Bernadette, la secrétaire départementale, au 51 rue Basse à Caen, siège du syndicat départemental.

J'habitais à Argentan mais je louais une chambre pour me permettre de travailler en brigade le plus possible au bureau. Je me déplaçais en train et donc, un matin sur deux, en attendant de prendre mon service, je venais au syndicat départemental. Donc très fréquemment, entre deux tirages de tract sous la houlette du camarade Jacques Trouvé, j'avais des échanges

avec Bernadette entre autres, me permettant d'affiner mon expérience syndicale.

Une anecdote, il y a prescription maintenant : je revenais d'une visite de service à la Direction Départementale de La Poste. Je montre à Bernadette un tract d'une organisation syndicale sécessionniste qui nous insultait, à mon goût, et que j'avais retiré de leur panneau syndical. Je me suis fait "engueuler", Bernadette m'expliquant que la bataille des idées ne passait pas par cet acte !! J'ai retenu la leçon, croyez moi !!

Rapidement je fus coopté à la C.E et au Bureau. Bernadette avait le souci de ne pas couper les générations et nous étions deux jeunes : une camarade des télécoms, ATINT, Micheline Delacour, si je me souviens bien, et moi.

J'ai développé, à son contact, le goût de l'organisation, la volonté d'animer la vie syndicale tant dans les services qu'au niveau départemental.

Bernadette, militante volontaire, rigoureuse, pédagogue, convaincue de la justesse de nos combats, donnait l'exemple. Tout cela dans une époque où les espérances de changement grandissaient et se sont concrétisées en 1981. Pas facile cette époque où "il fallait laisser du temps" aux nouveaux gouvernements alors que syndicalement nous affirmions avec justesse que "le changement serait ce que nous en ferions", en se mobilisant haut et fort pour nos repères revendicatifs.... En février 1982, je quitte le Calvados. Je suis nommé au centre de tri d'Argentan par rapprochement d'époux. Mon épouse, agent des écoles, malgré le fait que nous avions démarché les collectivités de Caen et aux alentours, n'avait pu être mutée dans le Calvados. Nous souhaitions nous installer dans ce département, j'avais trouvé un appartement à Hérouville-Saint-Clair. Et je me souviens comment Bernadette pestait contre cette situation et les quelques mairies réputées proches du monde du travail qui ne donnaient pas suite à la demande de mutation !

Mais, même installé dans l'Orne où j'ai intégré la CE et le Bureau avec Norbert Després, le contact était toujours présent, Bernadette occupant la responsabilité de secrétaire de l'Union Régionale Basse Normandie.

Autres slogans de l'époque, quand les Heures d'Informations Syndicales (HIS) furent instituées "légalement" : Les droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert...PAS ! Bernadette n'hésitait pas à aller tenir ces H.I.S à 2 ou 3H du matin dans des services décalés ou de nuit comme au centre de tri de Caen. Oui une militante volontaire !

Et je ne peux pas oublier le jour où Bernadette et Norbert sont venus au local syndical du centre de tri en début 1989 pour me demander de prendre la responsabilité de secrétaire départemental.

Comment aussi ne pas oublier ce jour de 1991 où Bernadette fut élue au premier Conseil d'Administration de France Télécom. Nouvelle responsabilité mais toujours disponible pour venir argumenter et mobiliser dans les services et ainsi transformer ces C.A en caisse de "résonance" des revendications.

Voilà donc quelques éléments de souvenirs que m'évoquent la vie militante de Bernadette.

Argentan, le 18 janvier 2025
Joël TOUSSAINT

Merci à François BRIAND

Retraité FAPT

d'avoir reçue tous ces témoignages

D'autres témoignages dans notre prochain numéro



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.